

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 08/02/18 s'est réuni le jeudi 15 février 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet (à partir du point n° 4), Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda (à partir du point n° 4), Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann (jusqu'au point n° 35), Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 4), Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Patricia Astruc-Gavalda (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Jocelyne Langmann (à partir du point n° 36), Madame Valérie Vernin (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Gérard Millet a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Corinne Aubanel a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Alexandra Duverne a

donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Thierry Brisson a donné pouvoir à Monsieur François Kalfon, Madame Bénédicte Monville De Cecco a donné pouvoir à Monsieur Claude Bourquard

SECRETAIRE :

Monsieur Mohammed Hadbi

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Mohammed Hadbi en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport sur l'égalité femmes/hommes pour l'année 2018.
- ✓ Désigné M. Claude Bourquard en qualité de membre titulaire et élu Monsieur François Kalfon en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.
- ✓ Décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n° 219 p, d'une contenance d'environ 42 m², sise 10 rue Corot à Melun, au prix de 1 €.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat entre la Ville de Melun et l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région de Melun (ASSADRM) pour le versement d'une subvention annuelle.
- ✓ Approuvé le Projet d'établissement applicable pour la période 2018-2023 et le Contrat de séjour des Résidences Autonomie Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille.
- ✓ Pris acte des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2017 du Budget Principal, décidé d'affecter le résultat provisoire à la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement et précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2017.
- ✓ Voté le Budget Primitif 2018 du Budget Principal en équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :
 - Investissement : 35 591 976.68 €
 - Fonctionnement : 70 910 778.00 €
 - Total : 106 502 754.68 €
- ✓ Voté l'ouverture et les révisions des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2018.

- ✓ Fixé les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun pour 2018 :
 - Taxe d'habitation : 23,86 %
 - Foncier bâti : 29,01 %
 - Foncier non bâti : 47,70 %

- ✓ Pris acte des résultats de clôture provisoire de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'eau, décidé d'affecter le résultat provisoire de la section d'exploitation, soit 218 574.95 €, au financement de la section d'investissement et précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2017.

- ✓ Voté le Budget Primitif du Budget annexe de l'eau 2018 équilibré en sections d'exploitation et d'investissement pour un montant total de :
 - Exploitation : 722 600.00 €
 - Investissement : 885 044.50 €
 - Total : 1 607 644.50 €

- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2018.

- ✓ Accordé sa garantie à hauteur de 100 % à l'OPH77, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 491 288 € destiné à financer la construction de 20 logements situés Plaine de Montaigu à Melun.

- ✓ Approuvé le projet de Convention d'avance remboursable de trésorerie à la SPL Melun Val de Seine pour un montant de 298 369 euros.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'USM Tennis et autorisé le versement des subventions pour un montant de 91 085 € dans le cadre du Budget 2018.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Rugby Melun Combs 77 et autorisé le versement des subventions pour un montant de 27 403 € dans le cadre du Budget 2018.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'USM Aviron et autorisé le versement des subventions pour un montant de 46 927 € dans le cadre du Budget 2018.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Football Club de Melun et autorisé le versement des subventions pour un montant de 117 344 € dans le cadre du Budget 2018.


- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et le Cercle des Nageurs Melun Val de Seine et autorisé le versement des subventions pour un montant de 53 483 € dans le cadre du Budget 2018.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'USM Fédéral et autorisé le versement des subventions pour un montant de 76 952 € dans le cadre du Budget 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'USM Gymnastique et autorisé le versement des subventions pour un montant de 24 213 € dans le cadre du Budget 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'USM Volley Ball et autorisé le versement des subventions pour un montant de 23 808 € dans le cadre du Budget 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Amicale du Personnel de la Ville de Melun et autorisé le versement des subventions pour un montant de 49 500 € dans le cadre du Budget 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association pour les Relations Internationales et autorisé le versement des subventions pour un montant de 24 300 € dans le cadre du Budget 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec VNF la Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial Seine, de Saint-Mammès à Melun.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec VNF la Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial Seine, de Melun à Charenton.
- ✓ A pris acte de la neutralisation et de la désaffectation des emprises AL n° 473 p, ZA n° 84 p, 86 p, 87 p, 135 p et 156 p, situées rue Alfred de Musset et rue Lavoisier, d'une superficie de 2 319 m² et prononcé leur déclassement du domaine public communal.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'occupation temporaire à titre gratuit et précaire à signer entre la Ville de Melun et l'OPH en vue de l'aménagement provisoire des parcelles délaissées du quartier Montaigu.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec la CAMVS une Convention de mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à l'exercice de la compétence Programme de Réussite Educative.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention de mise à disposition de locaux avec la CAMVS pour l'exercice de la compétence Programme de Réussite Educative.
- ✓ Fixé les tarifs des droits place sur les halles et marchés de Melun.

- ✓ Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € à l'Association des Commerçants et décidé de poursuivre la mise à disposition, à titre gracieux, du local situé 17 rue Carnot à Melun.
- ✓ Décidé de créer un emploi de Technicien Principal de 1ère classe à temps complet au Tableau des Effectifs.
- ✓ Sollicité la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique sur la parcelle cadastrée section AS n° 33 sise 22 rue Bancel à Melun et approuvé le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur la parcelle susvisée.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire


Monsieur Louis Vogel

